

Attestation de capacité professionnelle en transport routier de marchandises au moyen de véhicules de transport routier léger de marchandises



PRÉ-REQUIS

- Pas de niveau particulier requis, un niveau CAP ou BEP est toutefois recommandé.

OBJECTIF

- Diriger en tant que "gestionnaire de transport" les activités de transport d'une entreprise de transport "léger" de marchandises inscrite au registre électronique national des entreprises de transport par route.

CERTIFICATION

Attestation de capacité de transport de marchandises de -3.5T délivrée par la Dreal/Driat (RS5854)

PERSPECTIVES PROFESSIONNELS

Gérer et exploiter une structure de transport routier de marchandises exploitant des véhicules lourds dont le PTAC ne dépasse pas les 3,5 tonnes.

NOS FORMATEURS

Experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre met en œuvre des moyens afin de pouvoir accueillir et accompagner dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap.

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consulter notre référente handicap MAAFA Hania : Maafa.hania@mkdmy.com

PUBLIC

- Tout public.

DURÉE

- 102 heures de formation : 86 heures en E-learning et 16 heures en visioconférence

MODALITÉ DE FORMATION

- En distanciel.

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les fondamentaux dans le droit civil et commercial.
- Gérer la comptabilité d'une société de transport.
- Savoir déterminer les coûts et la rentabilité d'une société de transport.
- Gérer des ressources humaines.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance théorie et pratique.
- Étude de cas.
- Quizz, exercices de calculs.
- Mise en situation.
- Ressources documentaires.
- Séances vidéo avec le formateur

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Test de de positionnement
- Entretien téléphonique
- Demande d'inscription à l'adresse mail : contact@mkdmy.com
- L'accès à la formation se fera dans un délai maximum de 7 jours à compter de la signature du contrat.

TARIFS

- Le coût de la formation est de :
- 1397€ sans session révision
- 1 597€ avec session révision

PROGRAMME DE FORMATION

MODULES		DURÉE
1. L'entreprise et le droit civil et commercial		9 h
2. L'entreprise et son activité commerciale		3 h
3. L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport		10.5 h
4. L'entreprise et son activité financière		52.5 h
5. L'entreprise et les salariés		17.5 h
6. L'entreprise et la sécurité		9.5 h

EXAMEN	LIEU EXAMEN	DURÉE
Epreuve écrite <ul style="list-style-type: none">Épreuve sous forme de QCM de 50 questions noté sur 100 points (une note inférieure à 50 est éliminatoire).Épreuve à réponses rédigées notées sur 100 points (une note inférieure à 40 est éliminatoire).	En présentiel sur Lyon	3 h

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'examen que passent les candidats à l'issue d'une formation obligatoire a une durée de 3 heures et comporte les épreuves suivantes :

1 - une première épreuve, dont la durée est de 1h 15 minutes et consiste en un questionnaire de 50 QCM (4 propositions : une seule bonne réponse) à 2 points chacune, soit 100 points, réparties sur l'ensemble des thématiques du référentiel des connaissances

- A. - L'entreprise et le droit civil et commercial : 14 questions ;
- B. - L'entreprise et son activité commerciale : 2 questions ;
- C. - L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport : 13 questions ;
- D. - L'entreprise et son activité financière : 5 questions ;
- E. - L'entreprise et ses salariés : 10 questions ;
- F. - L'entreprise et la sécurité : 6 questions.

2 - une deuxième épreuve, dont la durée est de 1h 45 minutes et qui consiste en des questions et exercices exigeant une réponse rédigée sur 100 points sur les domaines suivants :

>Exercices sur la thématique « D. L'entreprise et son activité financière » exigeant une réponse rédigée comportant au moins un calcul de coût de revient complet et deux questions rédigées portant sur les autres connaissances de la thématique « D. L'entreprise et son activité financière ».

>Un calcul de seuil de rentabilité ou un exercice d'organisation/classement de postes financiers peuvent remplacer une de ces questions ;

> 5 questions à réponses rédigées portant sur les thématiques « C. L'entreprise et le son cadre réglementaire de l'activité de transport », « E. L'entreprise et ses salariés » et « F. L'entreprise et la sécurité » (dont 3 questions sur la thématique E et 1 question sur chaque thématique C et F).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le nombre total de points est de 200. Il se décompose comme suit :

QCM : 100 points ; épreuve à réponses rédigées : 100 points.

Sont déclarés reçus les candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note au moins égale à 120 sur 200, sous réserve qu'ils aient obtenu au moins 50 points pour le QCM et 40 points pour l'épreuve à réponses rédigées

Validation :

- Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen.
- En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Arrêté du 02/08/2024 publié le 18/08/2024- Chapitre VI)
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche>
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 30/12/2011)

Modalités techniques des formations distancielles

- Matériel : PC / tablette / smartphone
- Navigateur internet : Chrome, Safari, Edge ou Firefox
- Solution technique : identifiants d'accès au parcours de formation sont communiqués par mail le 1^{er} jour de la formation, hotline technique par mail

Assistance technique

Le centre de formation accompagne le stagiaire tout au long de sa démarche d'apprentissage.

Assistance pédagogique

Le centre de formation accompagne le stagiaire durant tout son parcours pédagogique. Après chaque module de formation, un quizz et une étude de cas sont proposées aux stagiaires. Le module suivant ne peut être accessible à condition d'avoir validé le module précédent. Pour chaque module, une vidéo de synthèse ainsi que des fiches synthétiques sous forme PDF peuvent être visualisées et téléchargées.

A la fin de chaque module, la satisfaction du stagiaire est demandée concernant la clarté générale des modules, le niveau de difficulté, la qualité des supports. Le recueil de la satisfaction des stagiaires permet ainsi l'identification d'actions d'amélioration.

La formation comprend 16 heures de visioconférence permettant aux stagiaires d'échanger avec le formateur, de revenir sur des modules et poser des questions sur des points spécifiques. Les séances en visioconférence comprennent un suivi personnalisé hebdomadaire en visioconférence avec le formateur référent pour traiter les difficultés rencontrées et valider les acquis.

CONTACTS

✉ contact@mkdmy.com

☎ 07 56 93 67 87

Siret : 953 014 750 0012

NDA : 846 921 158 69

